

Comment fonctionnent les commissions d'aménagement urbain en Suisse ?

# Réfléchir ensemble au-delà de toute limite

Dans le domaine de l'aménagement urbain, les commissions techniques crispent les architectes et les maîtres d'ouvrage parce qu'elles ne se contentent pas d'entériner les demandes d'autorisation de construire. Du coup, les mérites de ces instances qui mettent leurs compétences au service des autorités dans la perspective d'un développement urbain durable ne sont pas assez reconnus. Pourtant, leur rôle est primordial pour mettre à l'unisson les intérêts économiques et les critères culturels.

## Effacité sur toute la ligne

A Zurich, des raisons économiques et financières, mais aussi la patience et la force de persuasion du Baukollegium de Zurich ont permis de contrecarrer le projet Eurogate, présenté par les autorités zurichoises dans les années nonante. Ce projet de couverture des voies de la gare principale de Zurich aurait servi de base à un important complexe immobilier, altérant à jamais l'image de la cité des bords de la Limmat. Le collège d'experts, dont les membres sont élus par le Stadtrat pour un mandat de quatre ans, s'est opposé dès le départ au projet. En informant et sensibilisant la population et en restant ferme sur son appréciation initiale, le Baukollegium a réussi en tant qu'instance consultative à convaincre les responsables de la nécessité d'améliorer le projet. A Berne, la nouvelle commission d'urbanisme instituée en 2004 compte cinq membres, tous des experts externes, qui évaluent les planifications, les projets de construction et les mesures paysagères en collaboration avec les services municipaux compétents. Elle collabore également avec l'office des ponts et chaussées, se réunit toutes les six semaines, travaille de façon pragmatique en privilégiant les visites sur place et le dialogue avec les architectes et les maîtres d'ouvrage et a une fonction consultative. La ville de Bâle a réorganisé sa commission d'urbanisme en 2005. Composée de sept membres (des experts indépendants et spécialistes), elle est présidée par le Département des constructions. Quatre membres s'occupent une fois par semaine des affaires courantes et la

commission se réunit une fois par mois pour les affaires complexes. Ses décisions ont force obligatoire et lient les autorités. La consultation de cette commission pour l'évaluation des projets de conservation n'est pas obligatoire. Son rôle est reconnu, mais pas toujours apprécié à sa juste valeur. A Lucerne, la commission d'urbanisme composée de sept membres (dont le conservateur cantonal) est consultée pour dix pour cent des demandes de permis de construire. Elle n'intervient pas lorsqu'un jury a déjà évalué des projets mis au concours. Son rôle est bien accepté car elle encourage une planification sûre ainsi qu'une meilleure architecture.

## Représentation politique à Genève

Dans le canton de Genève, la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) est consultée sur les questions touchant aux immeubles et objets dignes d'être protégés, et peut faire des propositions dans le but d'en améliorer la conservation. La loi-cadre LPMNS (loi pionnière en Suisse dans ce domaine) fixe sa composition, ses domaines de compétence et son mode d'organisation. La commission tient des réunions plénières une fois par mois. Elle réunit des spécialistes des domaines concernés, un membre de chaque parti représenté au Grand Conseil genevois, trois membres proposés par les communes genevoises dont un désigné par la ville de Genève, des délégués d'associations d'importance cantonale et d'Agri-Genève.

Thomas Veser, journaliste, Saint-Gall (résumé)

Dank eines Studienauftrages konnte in Luzern der Saalbau des Hotels Schweizerhof von 1863 erhalten und für einen gegenüberliegenden Neubau der Migros eine gestalterisch befriedigende Lösung gefunden werden (Bild Diener und Diener)  
Un mandat d'étude a permis de restaurer les salles de l'Hôtel Schweizerhof de Lucerne, qui datent de 1863, et de trouver une solution satisfaisante pour le projet de construction de Migros (photo Diener et Diener)

